

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLLETS
MAIRIE DES BOUCHOUX
39370 LES BOUCHOUX**

Compte rendu de la réunion du 11 mars 2022 à 18 H 00 salle de Justice des Bouchoux

Délégués présents :

Délégués Choux : Laurent MERMET-AU-LOUIS, Michel RAMBERT

Délégués La Pesse : Marie-Anne LE METAYER

Délégués Les Bouchoux : Jérôme GRECARD – Karine JEANTET PROST

Absents excusés : Jean-Christophe LEONARD (pouvoir à Jérôme GRECARD)

Présence de Patricia MURTI, assistante administrative

Secrétaire de séance : Karine JEANTET PROST

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 26 novembre 2021 :

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé par 6 voix dont un pouvoir

2- Compte de gestion de l'exercice 2021

La présidente présente le compte de gestion dressé par M. Rémy Olivier, trésorier.

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 : 5 784,82 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 : 1 792.11 €

Résultat de clôture de fonctionnement de 2021 : 7 576.93 €

Part affectée au déficit d'investissement exercice 2021 : - 2 527,30 €

Le résultat de clôture de 2021 de 5049,63 € est approuvé à l'unanimité (6 voix dont un pouvoir).

3- Compte administratif de l'exercice 2021

Présenté par le vice-président, la présidente sort de la salle.

Résultat de clôture de fonctionnement 2021 : 7 576.93 €

Dont résultat reporté 2020 : 5 784,82 €

Résultat de clôture d'investissement 2021 : - 2 527,30 €

Soit un résultat de clôture de 2021 de 5 049,63 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité (5 voix dont un pouvoir).

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés.		5 784.82	2 487.51		2 487.51	5 784.82
Opérations de l'exercice	328.97	2 121.08	2 527.30	2 487.51	2 856.27	4 608.59
TOTAUX	328.97	7 905.90	5 014.81	2 487.51	5 343.78	10 393.41
Résultats de clôture		7 576.93	2 527.30			5 049.63
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	328.97	7 905.90	5 014.81	2 487.51	5 343.78	10 393.41
RESULTATS DEFINITIFS		7 576.93	2 527.30			5 049.63

4- Affectation du résultat de l'exercice 2021

Excédent de fonctionnement de 7 576,93 €.

Il est décidé d'affecter au compte 1068 la somme de 2 527,30 € pour couvrir le déficit D'investissement. Le solde disponible de 5049,63 € est reporté en fonctionnement au compte R002.

Adopté à l'unanimité (6 voix dont un pouvoir).

5- Préparation du budget primitif 2022

Pour les travaux prévus sur la route, une demande de DETR a été faite. Pas de réponse à ce jour, le dossier a été accepté et est en cours d'instruction.

Vu les circonstances actuelles, la présidente propose de faire réévaluer le devis de l'entreprise Bonnefoy. Michel Rambert se charge de prendre contact.

La présidente va prendre contact avec la Banque Populaire et la Caisse d'Épargne pour demander des simulations de prêts sur 5 ou 10 ans.

Jérôme Grenard propose de faire un prêt relais en attendant la réponse de la DETR.

Une nouvelle réunion du syndicat est prévue le 15 avril afin d'affiner le budget primitif 2022 au vu des propositions.

6- Passage au nouveau référentiel M57

Le référentiel M 57 a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 1^{er} janvier 2024, en remplacement de l'actuelle M 14.

Ce référentiel impose l'adoption d'un règlement budgétaire et financier par le syndicat des Ecollets.

Le référentiel M 57 s'applique par droit d'option et par délibération de l'assemblée délibérante en N-1 pour une application au 1^{er} janvier N.

L'adoption du référentiel M 57 est définitive et, s'agissant notamment du droit d'option, celui-ci entre en vigueur au début de l'exercice budgétaire déterminé par la délibération.

Il n'existera plus qu'un seul document : Le **Compte Financier Unique** (CFU) qui va se substituer au **compte** de gestion et au **compte** administratif.

Ayant entendu l'exposé de la présidente, et après en avoir délibéré, par 6 voix pour dont 1 pouvoir, le syndicat des Ecollets décide le passage au nouveau référentiel M 57 à la date du 1^{er} janvier 2023.

7- Questions diverses :

- Madame la Présidente explique que l'agent ONF souhaite se désengager de la gestion des places de dépôt. Laurent Mermet propose de prendre contact avec lui afin d'obtenir plus d'explications sur la procédure à suivre.
- Passage du rallye automobile Neiges et Glaces le 15 février dernier : un bourlet de neige de chaque entrée de la route des Ecollets empêchait le passage. La commune de Choux avait pris de son côté un arrêté pour interdire la circulation durant une semaine.

Prochaine réunion prévue le vendredi 15 avril 2022 à 18h pour le vote du budget.

Fin de séance 19h20.

La secrétaire
Karine JEANTET PROST

